

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011**

Le trois novembre deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents :** Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :** Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO à Chantal REY, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN.

**Etaient absents et excusés :** Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Jeudi 27 octobre 2011

Les Conseillers présents, soit 17 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de trois secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

**Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 29 septembre 2011**

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

- *Affichage des délibérations le 30 septembre 2011 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 30 septembre 2011 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 27 octobre 2011 .*

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 novembre 2011**

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 29 septembre 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 novembre 2011

**I . ASPECT FINANCIER**

- 2011-7-1 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général
- 2011-7-2 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Camping
- 2011-7-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Boulodrome
- 2011-7-4 Instauration de la taxe d'aménagement
- 2011-7-5 Acquisition d'un mobil-home - Camping municipal
- a) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône
- b) Demande de subvention - Conseil Général de l'Isère
- 2011-7-6 Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

2011-7- 7 Rapport 2010 - Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

2011-7- 8 Rapport 2010 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

**III. QUESTIONS DIVERSES****INFORMATIONS**

- Cérémonie du 11 Novembre 2011
- Synthèse du rapport d'activité 2010 du Syndicat du Haut Rhône

**DELIBERATIONS****I. ASPECT FINANCIER****2011-7-1 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011 du budget général.

<b>Fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
67441-01	Versement aux budgets annexes :		
	Subvention budget annexe boulodrome	2 000 €	
	Subvention budget annexe camping	11 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	3 300 €	
7311-01	Contributions directes		6 000 €
7323-01	Taxes additionnelles droits de mutations		2 000 €
7381-01	FNGIR		5 000 €
7811-042-01	Dotations aux amortissements (annulation)		3 300 €
	Total	16 300 €	16 300 €
<b>Investissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Op n° 291 : Plan local d'urbanisme		
202-291-01	Etudes diverses	12 000 €	
	Op n° 301 : Salle des sports		
2313-301-411	Constructions	21 000 €	
281578-040-01	Dotations aux amortissements (annulation)	3 300 €	
10222-ONA-01	FCTVA		10 000 €
10223-ONA-01	Taxe Locale d'Equipement		23 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		3 300 €
	Total	36 300 €	36 300 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b>
		- Emmanuel GUTIERREZ
		- Jacky RAVAZ

**2011-7-2 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Camping**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011 du budget annexe - Camping.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
61522	Travaux de mises aux normes électriques	4 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	7 000 €	
74	Subvention d'exploitation (du budget général)		11 000 €
	Total	11 000 €	11 000 €
Investissement		Dépenses	Recettes
2183	Mobilhome équipé	7 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		7 000 €
	Total	7 000 €	7 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> - Emmanuel GUTIERREZ - Jacky RAVAZ

**2011-7-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Boulodrome**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011 du budget annexe - Boulodrome.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6226	Honoraires (Diagnostic énergétique)	2 000 €	
74	Subvention d'exploitation (du budget général)		2 000 €
	Total	2 000 €	2 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> - Emmanuel GUTIERREZ - Jacky RAVAZ

**2011-7-4 Instauration de la taxe d'aménagement**

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non réalisation d'aire de stationnement (PNRAS).

La Commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit. La Commune peut en fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 le taux et dans le cadre de l'article L. 331-9, le cas échéant, un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le Maire propose d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % .

Le Maire précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 20</b>	<b>CONTRE : 1</b> - Jacky RAVAZ	<b>ABST. : 3</b> - Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET - Emmanuel GUTIERREZ

### **2011-7-5 Acquisition d'un mobil-home - Camping municipal**

Afin d'enrichir l'offre de service à la clientèle du camping municipal, l'acquisition d'un mobil-home est envisagée. Le coût de cet équipement est estimé à 7 000 €.

#### **a) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône**

L'acquisition d'un mobil-home au camping municipal peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA). Cette opération est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 25% du coût, soit 1 750 € d'un montant de dépenses subventionnables de 7 000 €.

Le Maire propose donc de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

#### **b) Demande de subvention - Conseil Général de l'Isère**

L'acquisition d'un mobil-home au camping municipal peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Général de l'Isère au taux de 25% du coût.

Le Maire propose donc de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2011-7-6 Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les collectivités territoriales pour la formation professionnelle de leurs agents passera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de 1 à 0.9%. Cette baisse du taux de cotisation diminue les ressources du CNFPT affectées la formation professionnelle et peut nuire à la qualité de ce service destiné aux collectivités.

Le Maire propose au Conseil municipal de demander au gouvernement de rétablir le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

**2011-7- 7 Rapport 2010 - Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)**

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le service public de distribution d'électricité et de gaz. Le rapport pour l'année 2010 comprenant 3 volets (activités, contrôle des concessions gaz et électricité) est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2011-7- 8 Rapport 2010 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)**

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs publie chaque année un rapport d'activités. Le rapport de l'année 2010 consultable en Mairie a été annexé à la note de synthèse.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**III. QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATIONS**

- Cérémonie du 11 Novembre 2011
- Synthèse du rapport d'activité 2010 du Syndicat du Haut Rhône
- Information sur la réflexion de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs relative aux piscines

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.

Fait aux Avenières, le 4 novembre 2011

Le Maire,  
*Gilbert MERGOND*